L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE, 26 AVRIL 1885.

GAZETTE DES TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE VERSAILLES (FRANCE.)

Affaire Kessler.—Un désespoir d'amour.

Versailles, 9 avril.

Charles Kessler a vingt-six ans. Il y a du Werther dans ce pauvre garçon à l'air doux et triste, à l'allure contrainte et tant soit peu sauvage. Son grand tort fut d'aimer Mlle Gueury sans oser le lui dire, ce qui se voit quelquefois ailleurs que dans les romans. Le jour où elle se maria, sa vie était finie, et si quelque chose étonne de la part de ce désespéré, c'est qu'il ait trouvé la force d'aller provoquer le capitaine Benoist, qui avait épousé la jeune fille, et de commettre sur cet honorable officier l'acte violent et inqualifiable dont il vient répondre aujourd'hui devant le tribunal de Versailles.

M. le président Paisant, un magistrat très fin et très humain, interroge avec bonté le jeune avocat :

D. Vous êtes originaire de Luneville. Votre mère a dans cette ville une situation très honorable. Un de vos frères est notaire, un autre officier. Vous, vous avez fait votre droit et vous avez, tout récemment, prêté le serment d'avocat à la Cour de Paris.

Vous avez un oncle, M. Mollard, commandant en retraite, qui habite Versailles, et vous êtes allié à une autre famille de cette ville, celle de M. Gueury, ancien médecin inspecteur de l'armée.

Vous vous êtes épris de Mlle Laure Gueury, sa fille, et, au mois de novembre 1883, votre mère l'a demandée en votre nom.

M. Gueury n'a pas repoussé cette demande. Il a exigé toutefois deux conditions : il voulait vous voir choisir une carrière ; il désirait aussi que sa fille vous distinguât.

Au mois de décembre 1883, pour obéir à la première de ces préoccupations, vous vous êtes présenté, mais sans succès, au concours pour l'emploi de rédacteur à la préfecture de la Seine. M. Gueury vous avait encouragé et recommandé à vos examinateurs. Votre échec ne le rebuta pas, et il vint vous remonter lui-même en vous disant ces propres paroles : "Ce n'est pas le cas de répéter le mot de la comédie : *—Tout est rompu, mon gendre !*"

Cependant, au mois de mars 1884, M. Gueury crut devoir avertir votre mère qu'il se regardait comme dégagé, et il ajoutait, dans un post-scriptum qui ne vous fut pas communiqué, qu'il avait d'autres projets pour l'avenir de sa fille. La lettre de M. Gueury, dont copie vous fut envoyée par lui, moins le post scriptum (Sourires), vous plongea dans une profonde mélancolie.

M. Kessler, très ému.—J'étais désespéré. J'ai mais profondément la jeune fille. Je voulais provoquer en duel celui avec lequel elle se marierait, quel qu'il fût !

D. M. Gueury, fort inquiet n'est il pas venu vous voir ?—R. Oui, il m'a demandé le calme, il m'a représenté qu'un scandale desolerait ma mère.

D. Et alors, vous avez semblé abandonner tout projet de vengeance. Mais ce n'était qu'un répit. Au commencement de juin 1884 vous avez appris tout à coup que Mlle Laure Gueury allait se marier. Elle épousait le capitaine Benoist, du 1er génie, à Versailles.—R. J'ai appris ce mariage par les journaux.

D. Cette nouvelle a réveillé toute votre colère. Vous avez proféré de nouvelles menaces. M. Gueury a été averti. Il est allé trouver votre mère, de passage à Paris. Vous étiez présent à cette entrevue, et vous vous êtes montré extrêmement surexcité.—R. C'est vrai. J'ai dit à M. Gueury que je provoquerais son gendre en duel. Alors, il me prit à la gorge et ma mère dut intercéder pour moi. (Sensation).

D. Puis vous êtes parti pour Versailles. Vous avez trouvé le capitaine Benoist. Vous lui avez défendu d'épouser Mlle Gueury sous peine d'un duel au dernier sang ! Le capitaine, qui n'avait jamais entendu parler de vous, a dû vous prier de passer la porte.

Mlle Gueury se maria à Versailles, le 10 juillet 1884.

M. le président—Vous n'avez pas su la date du mariage. Des précautions avaient été prises autour de l'église. Un de vos parents, M. Amand contrôleur de l'armée, avait d'ailleurs pris soin de vous emmener pour la journée loin de Paris.

Ce fut lui qui, le 20 juillet, vous apprit que Mlle Laure Gueury était devenue Mme Benoist. Il y mit tous les ménagements possibles. Mais il n'a pu éviter une véritable crise de désespoir. Vous avez écrit à M. Mallard, votre oncle, une lettre pleine de menaces.

Voici cette lettre. Après avoir reproché à M. Gueury son manque de parole, et juré de venger dans le sang toutes les larmes qu'il avait fait verser à sa mère, le jeune homme terminait en ces termes :

... J'ai porté à temps mon ultimatum à M. Benoist. Se battre avec moi au dernier survivant, ou rompre avec la famille en question afin de ne pas se rendre solidaire de sa malhonnêteté.

M. Benoist m'a donné sa réponse en se mariant. Il eût pu m'informer lui-même de sa décision ; c'eût été plus courtois. J'étais bien convaincu qu'il ne se retirerait pas, mais comme il ne répugnait de passer mon épée à travers la poitrine d'un individu qui pouvait méconnaître l'injure qu'il m'avait faite, ainsi que de l'autre à me prétendu, j'avais cru devoir ne ... prendre en insulte et lui laisser une porte de sortie.

Aujourd'hui, toutes les difficultés sont tranchées à ce sujet. L'affaire n'a plus qu'une solution possible, irrévocable, la mort de M. Benoist ou la mienne.

Or, à moins que mon adversaire, qui ne me paraît pas être un foudre de guerre, ne soit d'une force absolument supérieure aux armes, vous pouvez déjà le considérer comme un homme mort et la fille de l'irascible don Gormas peut préparer ses vêtements de veuve. Ainsi s'accomplira cette parole de Saint Jean dans l'Apocalypse : "Il y aura des pleurs et des grincements de dents...."

M. Charles Kessler répond que cette lettre, où le désespoir le plus sincère essaie de plaisanter et de rire, était écrite dans un moment d'extrême exaltation, à la première nouvelle du mariage de celle qu'il aimait :

M. le Président—Votre caractère paraît très doux, s'est profondément modifié. Tantôt vous étiez d'une gaieté folle, tantôt sombre et découragé. Des amis dévoués se sont empressés autour de vous. Ils vous ont ramené à Luneville, près de votre mère. Peu à peu la paix sembla s'être faite dans votre cœur. Mais le feu couvait sous la cendre.—R. J'avais oublié.... je me croyais guéri.... Puis j'ai appris qu'on se moquait de moi, qu'on riait de ma conversion, des cancans, des racontars sont venus jusqu'à moi....

D. Mais ces bruits n'avaient pas été répandus par la famille Gueury !—R. Je le croyais. C'est pour les faire taire que je suis parti pour Versailles, au milieu du mois de mars dernier. Je voulais provoquer M. Benoist, ne pouvant m'adresser à un vieillard comme M. Gueury.

D. Mais ce n'est pas un déshonneur d'avoir été refusé, c'est arrivé à bien d'autres ! Vous ne pouvez afficher la prétention ridicule d'être un homme irrésistible.—R. Ce n'est pas cela. Mlle Gueury m'avait agréé pendant six mois. On me la refusait parce qu'on avait trouvé un parti plus avantageux.

M. le président.—Enfin, quoi qu'il en soit, le 18 mars, pendant que le capitaine Benoist surveillait la manœuvre de sa compagnie sur l'Esplanade de Versailles, vous l'avez abordé, vous l'avez provoqué et frappé. Est-ce vrai ?—R. Parfaitement.

D. Si cet officier que vous outragiez ignominieusement devant ses soldats, vous avait passé son épée au travers du corps, croyez-vous qu'il se serait trouvé un seul juré pour le condamner ?

M. Kessler sourit tristement. La mort n'est point faite pour épouvanter ce lassé de la vie.

M. le président.—M. Benoist, après vous avoir fait conduire au poste, a attendu votre mise en liberté provisoire pour vous envoyer ses témoins. Vous les avez mis en rapport avec les vôtres, mais, ceux-ci ayant demandé qu'avant tout la poursuite fût arrêtée, ce qui n'était pas au pouvoir du capitaine, l'affaire en est restée là.

M. Kessler.—J'ai envoyé à M. Benoist d'autres témoins qui sous-crivaient d'avance à toutes ses conditions. Mais les pourparlers n'ont pas été repris.

M. le président.—Vous avez déclaré dans l'instruction que vous vous repentiez et vous vous êtes engagé sur l'honneur à ne pas recommencer. Ces sentiments sont-ils toujours les vôtres ?

Le prévenu.—Oui monsieur le président.

Le premier témoin cité est naturellement M. Gueury. C'est un petit vieillard tout blanc, portant la moustache et la mouche, la boutonnière ornée de la rosette de la Légion d'honneur. Il dépose avec beaucoup d'émotion :

C'est au mois de décembre 1883 que Mme Kessler mère m'a demandé pour son fils la main de ma fille Laure. Jusque-là, Charles Kessler, qui était reçu chez moi, m'était apparu comme un garçon très timide, généralement muet, regardant à peine la jeune fille ; mais il était d'une famille honorable, il venait d'achever son droit, on disait beaucoup de bien de lui, il faisait des vers pleins de sentiment. J'accueillis ses ouvertures sous ces deux réserves formelles : qu'il se fît une carrière et qu'il plût à ma fille.

Aucune de ces conditions ne fut remplie comme par le passé Charles Kessler resta impénétrable et sombre, c'est en vain que je l'encourageai en lui disant, le sachant poète :

Sors vainqueur d'un combat dont Chimène est le prix....

Son attitude resta la même. Il se découragait, en disant qu'il ne parviendrait jamais à se faire aimer ; il parlait de s'expatrier, d'aller au Tonkin. Je le remontai, je le recommandai même à ses examinateurs de la préfecture de la Seine. Quand il eut échoué, j'allai le voir et je le quittai en lui disant : "Ce n'est pas le cas de s'écrier, comme dans la comédie : *Tout est rompu, mon gendre !*" Le mot n'était pas heureux, je l'avoue (Rires.)

D. A quelle époque l'avez vous averti que décidément le mariage était impossible ?—R. Au mois de mars 1884. Depuis son échec, on ne le voyait plus à la maison. Quand nous le rencontrions dans le monde, il restait taciturne et morne, évitant de parler à ma femme et à ma fille. J'avais pressenti cette dernière et elle m'avait répondu carrément : Non ! ... au étonnant même que M. Kessler eût été un soupirant !

Je me suis donc dégagé.

M. Kessler a été blessé profondément. Au cœur ? non pas, mais dans son orgueil. Depuis cette rupture, il ne cessa de se répandre en menaces : il voulait me punir, me déshonorer, me forcer à quitter Versailles, provoquer mon futur gendre. Jamais Laure ne se marierait ! Il voulait tuer tout le monde !

Je dus aller le trouver chez son oncle, et je le sermonnai de telle sorte qu'il me quitta en fondant en larmes et en me disant : "Que votre fille soit heureuse !" (Sensation.)

Mais ce ne fut qu'une accalmie. Aussi, Mme Kessler mère étant venue à Paris, je l'allai trouver à son tour. Charles Kessler était là, il me dit qu'il connaissait le nom de mon futur gendre, que c'était un officier, qu'il irait l'insulter à la tête de sa compagnie pour me punir de mes méfaits, c'était son mot. Je ne sais plus ce qu'il dit sur ma fille, mais je lui sautai à la gorge et dame ! je serrai un peu fort !

M. Gueury ajoute qu'il fit garder l'église le jour du mariage :

La cérémonie, dit-il en terminant, s'étant achevée sans incident, je fus plus tranquille. Cependant, pendant les premiers mois qui suivirent le mariage, je veillai armé autour de ma maison, où habitent ma fille et mon gendre. Mais M. Kessler n'ayant pas reparu, j'avais oublié, que dis-je, j'avais pardonné ! quand je fus surpris, au bout de huit mois de répit, par l'agression du mois de mars. A ce moment, ma fille était sur le point de devenir mère. M. Kessler devait le savoir, et je suis convaincu qu'il a choisi son moment pour commettre son inqualifiable attaque contre le capitaine Benoist. (Mouvement.)

Le capitaine Benoist, un jeune officier très blond ; à moustache fine, extrêmement myope et portant lorgnon, la physionomie sympathique, ouverte, tout à fait douce, s'avance à la barre après son beau père :

Quelques jours avant mon mariage, dépose-t-il, je reçus la visite d'un jeune homme inconnu qui me dit :

—Je me nomme Charles Kessler. J'ai demandé la main de Mlle Gueury. J'ai été agréé par cette jeune fille. Renoncez à elle, ou nous battrons au dernier vivant !"

Je fus tellement stupéfait que je ne savais s'il faisait jour ou nuit, et je priai le jeune homme de se retirer, ce qu'il fit sans autre esclandre. Son oncle, le commandant Mollard dont il avait jeté le nom dans la conversation, et que j'allai trouver, me dit : "C'est un toqué, ne vous préoccupez pas de lui !"

J'avais perdu tout souvenir de cette affaire quand, huit mois après, le 11 mars dernier, M. Kessler m'aborda pendant que je surveillais la manœuvre de mes hommes sur l'Esplanade ; il paraissait très excité :

—Monsieur, me dit-il, vous me reconnaissez. Vous savez ce que je veux. Il me faut une réparation, un duel au dernier sang. Si vous ne voulez pas vous battre, je saurai vous y contraindre !"

Et il me frappa violemment.

Je fis mettre à mes hommes baïonnette au canon et on le conduisit au poste. Je trouvais indigne d'un officier de se livrer à une scène de pugilat devant ses hommes.(Assentiment.)

M. Kessler ayant été déclaré responsable de ses actes, je lui ai aussitôt envoyé mes témoins. Les siens ont exigé le retrait de ma plainte. C'eût été manquer de déférence à la justice ! J'ai refusé, et l'affaire en est restée là. J'ajoute que ma conduite a eu l'assentiment unanime de mes chefs et de mes camarades.

M. le lieutenant Clerbout, qui assistait à la scène de l'Esplanade, confirme la déposition de son capitaine.

M. Amand, contrôleur de l'armée, chevalier de la Légion d'honneur :

Je suis parent de M. Charles Kessler. C'est moi qui l'ai emmené le jour du mariage de Mlle Gueury. Il aimait passionnément cette jeune fille.

C'est moi également qui ai eu la pénible mission de lui annoncer qu'elle était mariée. Charles a été atterré. J'ai craint un suicide et je l'ai ramené à sa mère.

Le pauvre garçon est tombé en langueur. Il serait parti pour le bout du monde si sa mère ne l'avait retenu. Il se figurait que tout le monde riait de son malheur, et c'est pour mettre un terme à cette persécution qu'il est allé provoquer M. Benoist à Versailles.

Le commandant Mollard, oncle de M. Kessler, dépose dans le même sens. L'idée fixe de Charles était de provoquer M. Benoist.

M. le substitut Bomboy soutient la prévention :

Jamais, dit-il, M. Kessler n'a été agréé comme fiancé. Il a échoué à ses examens et il n'a pas su se faire aimer de la jeune fille. M. Gueury était donc libre de choisir un autre gendre.

Quant à la répression, elle doit être sévère. M. Kessler ayant prémédité longuement de souffleter M. Benoist devant le front de sa compagnie, et l'acte qu'il a commis étant d'un exemple funeste pour la discipline. Au surplus, si tous les fiancés éconduits s'en prenaient au mari de la jeune fille qu'ils ont demandée, que deviendrait la paix des familles !

Le défenseur de M. Kessler était non pas Me. Allou, mais Me. Roger Allou. Nous savions que le jeune avocat porte dignement le nom illustre qu'il continue au Palais. La parole est éloquente et déjà puissante, avec ces envolées superbes qui caractérisent le discours de Me. Allou : la pensée est noble, toujours élevée et délicate, et c'est une peine pour moi de devoir, faute de place, me borner à citer quelques courts fragments de la plaidoirie d'hier.

Pour définir, dit Me Roger Allou, la nature si compliquée, si sauvage, si repliée sur elle-même de Charles Kessler, il faudrait la plume de George Sand ou l'analyse subtile de Paul Bourget.

Charles Kessler avait la haine du monde. Il fuyait le bruit, l'éclat, les fêtes ; mais pouviez-vous l'empêcher d'avoir un cœur, pouviez-vous l'empêcher d'aimer ? (Sensation.)

Le coup qui ruinait ses espérances a été d'autant plus cruel qu'il frappait une nature comme celle-là.

Mlle Gueury avait été le rayon de soleil de cet assombri.

Il l'avait connue toute petite, quand ils avaient tous deux sept ou huit ans, et il m'a montré la poupée avec laquelle la petite fille jouait aux premiers jours de leur amitié, et qu'il lui avait dérobée comme un souvenir de ces premières années heureuses, hélas ! aujourd'hui si lointaines !

Son malheur fut d'être un timide. Jamais il n'osa parler à Laure, jamais il ne lui laissa deviner qu'elle était le rêve de sa vie.

Quand elle se fut mariée, ce fut dans son âme un effondrement épouvantable. Le cœur était blessé à mort. La folie l'agita d'abord, puis ce fut une sorte de marasme, une maladie nerveuse, un affaissement mental si inquiétant que les amis de Charles Kessler durent consulter des médecins éminents, notamment le docteur Voisin.

Sa mère l'eut guéri, peut-être, il était près d'elle la blessure se cicatrisait peu à peu. Mais il suffisait d'une étincelle pour ranimer l'incendie. C'est alors que des moqueries, des propos sarcastiques lui ont revenus, et c'est sous l'impression de ce suprême outrage à son malheur que Charles Kessler, affolé, s'est allé provoquer le capitaine Benoist.

Me Roger Allou demande en termes émus la miséricorde du tribunal pour cette victime d'un amour honnête, ardent et désintéressé.

Le tribunal, prenant en considération l'état d'esprit de M. Charles Kessler, mais aussi la gravité de l'offense qu'il a commise vis-à-vis d'un officier en uniforme, condamne le prévenu à deux mois de prison.

(*Dans le Figaro.*)

ALBERT BATAILLE.

Un vieux pont-neuf de vaudeville déclare que :

Quand on n'a pas de quoi payer son terme
Il faut avoir une maison à soi....

M. D.... qui demeure, ou plutôt demeurait à Paris, aux environs de la place d'Anvers—il ne nous est pas permis d'être plus précis—a trouvé un moyen terme.... pour ne pas payer ceux qu'il devait à sa propriétaire.

Tout de noir vêtu, ganté de jaune et rasé de frais, il se présente chez la brave dame, qui le reçoit assez mal d'abord. Mais il annonce qu'un grand bonheur vient de lui arriver. Une invention qui lui avait donné bien de la tablature et coûté bien de l'argent a été acquise par un capitaliste.......M. D.......va rouler sur l'or......

La propriétaire reprend un air gracieux.

—Pour célébrer cet heureux événement, ajoute le locataire, je donne un grand dîner .... Je viens vous prier de vouloir bien l'honorer de votre présence.

—Mais je ne sais si je puis....

—Je vous en supplie !.... et, confidentiellement, il ajoute : Vous serez à côté de Victor Hugo!....

—Victor Hugo!....

—Oui, le maître m'honore de ses sympathies et il a daigné accepter mon invitation.... Ainsi, c'est convenu, n'est-ce pas !.... Ah ! encore une prière. C'est un peu petit, un peu encombré chez moi ; pourriez-vous me prêter, pour un soir, l'appartement au-dessus du mien. Il est vide, et....

—Comment donc ! tout ce que vous voudrez !....

—Je le ferai tendre d'étoffes et avec quelques bougies et quelques fleurs.... Ah ! je serai un peu gêné pour le service, votre concierge pourrait-il donner un coup de main ? Je le ferais remplacer par un commissionnaire à mes frais....

—Tout ce que vous voudrez, vous dis-je, s'écrie la propriétaire qui brûle du désir de voir Victor Hugo.

Le jour du dîner arrive. La propriétaire monte une des premières dans la salle du festin, où le concierge est déjà à son poste, attendant l'arrivée de Chevet qui doit apporter le repas. Deux messieurs à barbe blanche et couverts de décorations, causent avec la propriétaire, chantant les louanges de l'amphitryon....

Mais le dîner tarde.... que se passe-t-il ? Les deux messieurs décorés vont s'informer et ne reviennent plus. La propriétaire, restée seule, descend voir à son tour....

O surprise ! L'appartement de D..... est vide. Pendant que la propriétaire et le concierge faisaient le pied de grue à l'étage supérieur, des déménageurs avaient enlevé rapidement le mobilier emballé d'avance.... Quant au dîner, il n'y fallait plus compter. Les deux invités vénérables étaient des complices qui étaient allés rejoindre le locataire fugitif....

Depuis ce moment, Mme X...., la propriétaire, a pris en horreur Victor Hugo. Les autres locataires n'ont qu'à se bien tenir.

Le rachitisme, cette cruelle maladie des os qui frappe l'enfance, est une conséquence du manque d'exercice, de la faiblesse extrême des parents.

L'enfant qui en est atteint est triste, ses chairs sont molles et pendantes, son ventre se ballonne.

L'air des bords de la mer est un moyen curatif puissant ; un régime sévère, une nourriture substantielle, l'huile de foie de morue, les toniques, l'exercice gymnastique sont d'un effet salutaire.

Chez un peintre marseillais :

— Eh bien ! et ton envoi au Salon est-il parti ?

— Parti, mon bon ! il est même revenu.

— Revenu, comment ça ?

— Ils me l'ont refusé, les crétins.

— Qu'est-ce qui n'allait pas ?

— Est-ce que je sais, moi... l'huile était probablement mauvaise.

Plusieurs dames causent dans un salon et passent en revue les absentes.

Quant à Léontine, c'est une charmante femme.... Je ne lui connais qu'un défaut, c'est de s'ennuyer partout.

—Oh !.... elle en a un bien plus grand, c'est de ne pas être égoïste.

—!....

—Elle ennuie aussi les autres.

Le journal la *Nation* a résumé la moralité comique des pourparlers et des avortements ministériels qui ont précédé la formation du cabinet Brisson :

Un ami d'un homme qui a été compris dans toutes les combinaisons de ces derniers jours, le rencontre à la chambre et lui dit :

—Eh bien ! vous en êtes ?

—Oui, j'en suis.... pour 88 fr. 50 de voiture.

Spectacles, Bals, etc.

THEATRE ST. CHARLES. | **DIPLOMACY.**

Encore dans la voie du succès.

DIMANCHE, 26 AVRIL—UNE SEMAINE.

Matinées Mardi et Samedi.

Le plus grand drame de Sardou.

THE WALLACK THEATRE COMPANY

—DE NEW YORK—

Jouera le grand drame romantique d'un immense intérêt et plein d'actualité, intitulé

DIPLOMACY

De Victorien Sardou, auteur de Fedora.

Une grande pièce—Un fort personnel—Nouveaux décors.

DIMANCHE, 3 MAI,

MOTHS,

Tiré du grand roman de Ouida par Hamilton.

AVIS—Le 7 mai, 50me représentation de la Troupe Wallack à la Nlle-Orléans, un magnifique souvenir sera donné à chaque dame.

25av—

ACADEMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL.

Dimanche, 26 Avril.—UNE SEMAINE

Matinées Mercredi et Samedi.

Madison Square Theatre Co.

Représentera ici pour la première fois en deux ans, la bienvenue

HAZEL KIRKE

Le plus grand succès américain.

4900 - FOIS ANNONCÉE - 4900

Décors nouveaux et magnifiques.

Dimanche, 3 Mai—Un nouveau succès du Madison Square Theatre—**The Alpine Roses.** Première fois à la Nlle-Orléans.

25 avril—

Déballage d'Articles de Printemps

AUJOURD'HUI,

—CHEZ—

GODCHAUX.

NOUVEAUTÉS

—EN—

VETEMENTS

—POUR—

Messieurs, Jeunes Gens et Enfants,

Aux Prix les Plus Réduits.

Un dictionnaire de poche de Webster sera donné à chaque acheteur.

LEON GODCHAUX,

81, 83 et 85 rue du Canal.

Les ordres de la campagne sont sollicités.

Des échantillons et les indications pour prendre ses propres mesures sont envoyés sur demande gratuitement, dans toutes les parties de l'Etat. 26 avril—

Proclamation de Quarantaine.

Département Exécutif de l'Etat de la Louisiane.

Attendu que le 15e jour d'Avril 1885, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a requis le Gouverneur de l'Etat, de publier sa proclamation de quarantaine et lui en a suggéré les conditions.

Conformément à la loi et à la recommandation, du dit Bureau de Santé, j'émets conséquemment ma proclamation déclarant que la quarantaine aura lieu le 10 mai 1885 aux conditions suivantes.

Tous navires avec leur équipages, passagers, chargements, arrivant aux différentes stations de quarantaine de l'Etat de la Louisiane et venant de **Matamoros, Tampico, Tuxpan, Vera Cruz et Minatitlan** au Mexique, et des ports de **Colon** ou **Aspinwall** dans l'Amérique Centrale, et de tous les ports des îles de **Cuba, Hayti** ou **San Domingo, Porto Rico** et des ports brésiliens de **Rio de Janeiro, Bolivia et Pernambuco,** ainsi que de tous les ports et villes situés dans le voisinage des ports ci-dessus et entre lesquels existe de libres communications sans quarantaine aucune. Les navires ci-dessus seront retenus **dix jours pleins** à la quarantaine pour être désinfectés ainsi que leurs chargements.

Tous les navires venant des autres **Antilles** et de ports situés le long de l'**isthme de Panama** et de la **côte de l'Amérique du Sud,** jusqu'au Brésil dans le Sud, seront soumis à telle inspection, désinfection, purification et détention, que le Bureau de Santé jugera nécessaire. L'examen se portera particulièrement sur les navires venant des îles de la **Jamaïque, St-Thomas,** des **Barbades,** de la **Martinique,** de la **Guadeloupe** et de la **Trinité,** ainsi que des ports de **Carthagène, Savanilla, Baranquilla, la Guyane, Cayenne, Paramaribo** et de tous ports situés dans le voisinage des ports ci-dessus et entre lesquels existent de libres communications sans quarantaine aucune.

Les officiers de quarantaine des différentes stations sont spécialement chargés de mettre rigoureusement à exécution cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de poursuivre activement tous ceux qui la violeraient ou qui contreviendraient aux lois de quarantaine de cet Etat.

Fait et signé par moi, avec le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge ce 15e jour d'avril 1885.

S. D. McENERY.

Par le Gouverneur,
JOS. SEBELIN,
Assistant Secrétaire d'Etat.

22 avril—3f

VENTES PAR LE CONSTABLE.

S. Blasini, agent, vs. Mr et Mme Bruno—No 6231,

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, le MARDI 28 avril 1885, à onze heures A. M., en face de mon bureau, No 90 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.

18 avril—18,24,28

Wm Liebe vs The Angelo American Roofing Co.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 7690.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'encan, SAMEDI, 2 mai, 1885, à midi, sur le terrain de l'Exposition, Main Building, Poteau F et f. f. Nos 1 et 2, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir : Un Pavillon. Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après un inventaire enregistré à mon bureau. Conditions—Comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY, Constable.

21 avril—21, 27—2 mai

Whitney Iron Works Co. vs J. M. Holland

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans. No 8,105—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je vendrai à l'encan, vendredi, 1er mai 1885, à midi, au No 696 rue Tchoupitoulas, près de Joséphine, les articles ci-après décrits, savoir :

Une chaudière et une machine à vapeur, une pompe, un tour, une machine à percer, une meule à moudre, un lot d'outils, un lot de "shafting" et poulies, saisis dans l'affaire ci-dessus, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions : comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY, Constable.

21 avril—21 27 av; 1 mai

SCIENTIFIC AMERICAN ESTABLISHED 1845

The most popular Weekly newspaper devoted to science, mechanics, engineering, discoveries, inventions and patents ever published. Every number illustrated with splendid engravings. This publication, furnishes a most valuable encyclopedia of information which no person should be without. The popularity of the SCIENTIFIC AMERICAN is such that its circulation nearly equals that of all other papers of its class combined. Price, $3.20 a year. Discount to Clubs. Sold by all newsdealers. MUNN & CO., Publishers, No. 361 Broadway, N. Y.

PATENTS. Munn & Co. have also had Thirty-Seven Years' practice before the Patent Office, and have prepared more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and foreign countries. Caveats, Trade-Marks, Copyrights, Assignments, and all other papers for securing to inventors their rights in the United States, Canada, England, France, Germany and other foreign countries, prepared at short notice and on reasonable terms. Information as to obtaining patents cheerfully given without charge. Hand-books of information sent free. Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the Scientific American free. ... Address MUNN & CO., Office Scientific American, 361 Broadway, New York.

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms :

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

Spectacles, Bals, &c.

Sixième Festival Annuel

De l'Association de Bienfaisance des Laitiers,

AUX FAIR GROUNDS,

LE DIMANCHE 3 MAI 1885.

—AMUSEMENTS—

Entrée $2 00. Un mille, trois inscriptions ou plus pour organiser la course.

Course de ponies, ponies n'ayant pas plus de 14 mains de taille.

1er prix....................$10 00
2me prix....................5 00

Course de buggies, un mille, trois inscriptions ou plus pour qu'il y ait course. Entrée $2 00.

1er prix....................$15 00
2me prix....................5 00

Course de charrettes de laitiers, (l'amble). Entrée $2 00.

1er prix....................$10 00
2me prix....................5 00

Course de charrettes (trot). Un mille. Entrée $2 00.

1er prix....................$10 00
2me prix....................5 00

Course de bouchers, un mille, entrée $2 00.

1er prix....................$10 00
2me prix....................5 00

Course de pompiers, un mille. Course au trot, Rose carriage. 500 pieds de tuyaux, breaks de deux roues.

1er prix....................Selle et Bride
2me prix....................Fouet.

Course de mulets, un mille. Le dernier mulet gagnera le prix. Entrée gratuite.

Prix....................$5 00

Saut à la corde.

Prix....................Un joli éventail.

Nombre d'autres amusements. Entrée pour les courses devront être faites le samedi, 2 mai 1885, ou avant, à 7:30 heures du soir, chez Mayllé & Cie., salon de rafraîchissement, coin des rues Dryades et Poydras.

Le "Saut berunet" à pieds nus. Conditions à arrêter à la fête.

Il y aura une course additionnelle pour une Bourse de $250, entre ELDORA C., appartenant à Hugh à Dabezies, et THUNDERER, appartenant Aug. Larrieu. Un mille.

Les propriétaires des chevaux nommeront leurs propres juges.

19 avril—3 dim

THEATRE EN FER DE FARANTA

Coin Bourbon et Orléans.

Une semaine seulement.

LUNDI, 20 AVRIL, 1885,

Uncle Tom's Cabin,

Avec les célèbres

Fiske Jubilee Singers

Et les "**Plantation Shouters.**"

SPÉCIALITÉS NOUVELLES.

Matinées les mercredis, samedis et dimanches Entrée 10 cents. 21 avril—

RENDEZ-VOUS DES FAMILLES !

Musée et Théâtre Colossal de Robinson.

Rue du Canal, près St-Charles.

MUSÉE Emilie Landry, la plus célèbre de toutes. La seule enfant BARBUE et CHEVELUE, couverte des pieds à la tête d'une étonnante pousse de poils d'une longueur de plusieurs pouces, et nombres d'autres curiosités vivantes.

THÉATRE Engagement extraordinaire de ZELTNER & CHRISTDIE. Grande compagnie de spécialités européennes et de pantomime.

HUMPTY DUMPTY.

Un superbe olio d'artistes étoiles.

10c. Les portes sont ouvertes de 10 heures a. m. à 10 heures du soir. 10c.

Entrée pour tout 10 Cts.

24avril—

Vis-à-vis l'entrée de l'Exposition rue Magazine.

BATAILLE DE SEDAN

Le Grand Panorama représentant la terrible bataille ... est ouvert au public de 9 heures du matin à 11 h du soir.

Entrée

Adultes.......... 50c

Enfants.......... 25c

Lumières électriques la nuit

B. NEU.................. DIRECTEUR

21 janv—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de William Patrick Kerns.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13 105—Division "A"—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme veuve W. P. Kerns administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

26 avril—26 30 5 mai

Succession de Edmund Abell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11 959—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Warren Easton, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

26 avril—26,30—mai 5

Succession de Margaret McArdle, veuve en premières noces de Lawrence Reynolds et en secondes noces de Thomas Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,177—Division A—Attendu que Mme Joseph G. Dablins a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Margaret McArdle, veuve en premières noces de Lawrence Reynolds et en secondes noces de Thomas Murphy, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

25avril—25 29—mai 3

Succession de Mary Dunn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 14 158—Division A—Attendu que Edward Dunn a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Dunn, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. G. McGEEHAN, Greffier.

25 avril—25 29—3 mai

Succession de William T. Read.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14 109—Division E—Attendu que Mme Jane U. Read a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Turner Read, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

21avril—21 25 30

Succession de Edward Moran.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 14 108—Division D—Attendu que Mme Margaret Burke a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative, dans la succession de feu Edward Moran, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

21 avril—21 25 30

Succession de Jean Bertrand Ader.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,057—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par l'administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte et l'administratrice déchargée.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

21avril—21,25,30

Succession de Charles H. Lawrence.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11,947—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Wesley E. Lawrence, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

22av—22 26- mai 1

Succession de George W. Collens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 8,853—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Vve Emma T. Collens, administratrice de la dite succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour :

W. J. McGEEHAN, Greffier.

24 avril—24,28—mai3

Succession de Henry Lehmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 14,139.—Division E.—Attendu que Mme Melissa Wilkins, veuve de Henry Lehmann, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Lehmann, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

23 avril—23 28 mai2

Succession de Alexandrine Couget, Epouse décédée de Jean Marie Cascaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 13,433—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. M. Cascaux, l'époux survivant, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour :

W. J. McGEEHAN, Greffier.

19 avril—19,23,28

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Isaac Hays vs. John R. Douglas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 12,885.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le MERCREDI, 6 mai 1885, à 10:30 heures du matin, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tout le contenu, installations, etc., de la buvette située No 18 rue St. Charles, dans le Premier District de cette ville conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

25avril—25,30—2 6mai

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande—une bonne cuisinière dans une petite famille. S'adresser avec de bonnes références, au No 431 rue Dauphine.

26 avril—3f

On désire acheter,—Pour une famille, une maison située dans le Deuxième District et valant de $3000 à $4000. S'adresser, par lettre, à Z., aux Bureaux de l'ABEILLE.

12avril—3dim.

Un homme de lettres, français, momentanément sans ressources et obligé de retourner en France, demande à emprunter 130 francs. Il donnerait en garantie des manuscrits d'une réelle valeur. S'adresser par lettre à C. D., au bureau de l'*Abeille*. Urgence.

24 avril—4 f.

Une dame française désire trouver de l'emploi comme couturière dans une famille ou dans un atelier. Ecrire aux initiales B., bureau du journal. 23 avril—6f

On demande—Un homme ou une famille pour travailler à la part sur une ferme à riz d'environ 160 arpents, faisant face au fleuve vis-à-vis le terrain de l'Exposition. Il y a sur la ferme un syphon d'un pied de diamètre pour arroser la rizière. S'adresser au No. 7 North Street, Place Lafayette, de midi à 2 heures.

15 mars—

A LOUER.

A louer—Jolie résidence à deux étages, avec chambre à bain gaz etc 265 1/2 N. Rampart. Possession 1er mai. 26 avril—1f

A louer—Le nouvel Hôtel de la Cie. de Navigation du Canal Carondelet au lac, à l'extrémité du Bayou St-Jean.—Des soumissions cachetées pour la location à bail de cet hotel seront reçues par la Cie. Jusqu'au 4 mai 1885 à midi. Le Conseil de Direction se réserve le droit de rejeter les soumissions. Bureau, coin Villeré et Toulouse.—H. HUARD, Secrétaire.

25 avril—10f

A louer—Une petite chambre dans une famille espagnole, avec ou sans pension. S'adresser rue Jackson, No. 181, près Magazine.

25avril—10f

Chambres garnies à louer à $1.50 par semaine, encoignure Royale et Orléans. Entrée No 16 rue Orléans. 24 avril—1 m.

A louer—La maison No 74 rue St Pierre près de la Cathédrale St-Louis. Plus de vingt chambres, y compris un beau salon à arche. Le tout en parfait état. Gaz et eau partout. S'adresser au No 119 rue Royale. 17av—12f

A VENDRE.

A vendre, à bon marché 10 000 volumes de droit, de médecine et autres en différentes langues, neufs et d'occasion aux librairies Goldthwaite 2 et 42 Passage de la Bourse. M Goldthwaite achète toujours des bibliothèques et des livres d'occasion. 26 avril—1f

Cochons à vendre encoignure Prieur et Columbus. 24 avril—1 f.

A vendre—A des conditions raisonnables la propriété faisant face au Chemin de la Métairie vis-à-vis du Parc de Ville Second District, contenant environ vingt six terrains à l'abri de l'inondation. Les améliorations comprennent deux cottages et bâtisse dans le fond, cour pavée. Sur la propriété il se trouve beaucoup de figuiers, orangers, arbres et arbustes. Les chars de ville passent devant la porte. S'adresser à F. L. Lesque, 97 Passage de la Bourse. 19av—6f

A vendre ou à louer—A Covington, Louisiane. Deux très bonnes maisons en parfait état, connues comme le City et Bank Hotels. S'adresser à H. J. Smith, Covington ou à A. Thompson, Nouvelle Orléans. 14 avril—

A vendre—Cette propriété de valeur et bien située, No 169 rue Bourbon, coin Ste Anne, convenable à tous genres d'affaires, conditions faciles. Louis H. Pe ret, 38 Passage de la Bourse. 18 jan—

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, tous pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'*Abeille*.

A rgent à prêter sur hypothèque. Antoine Doriocourt, notaire 18 rue d'Orléans.

21avril—2m

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er avril 1885.

Arnaud Justin	Keller Marie Barbe ép. Louis Tache
Bernard Frédéric Martin	Ladevez Teléphe
Bridault Charles Emile Auguste	Ladrix Paul Bru
Benche Jacques	Leval Auguste
Cathalogne Valentin	Lombard François Fidèle
Carrere Mme François	Mon non Pierre
Chantrant	Medus Jean Louis
Casson Pierre	Mournet Louis
Cazes Joseph	Mistrot Guillaume André
Castet Marie Anne femme Oneille	Morin Antoine et Denis
Castet Paul	Moulin Romain
Combaz Guillaume	Melis Daniel Joseph Clotilde
Chourteau Bernard	Ouville Jean
Couillaud Emile	Pradal Jean
Claverie Jean Marie Louis	Pages Felix
Cheour Pierre	Petit Mme femme Rosquevert
Coulet Paul	Peus Dominique
Courret Silvio	Pene Jean
Douers Jean Marie Isidore	Pene Mlle Anastasie
Debaume Claude	Pommateau Jean Marie
Deschamps Etienne	Planque Francis
Dubois Ernest	Roquefort Louis
Dupeaux Hippolyte	Ravel Jean Baptiste Léon
Desomines	Roche Auguste
Dupont Pierre Benjamin	Rouge Jean
Escat Jean Joseph	Rudelh Antoine
Léon dit Gendroun	Ratier Paul
Escoubas Adolphe	Saillant Joseph
Gaillou Jean Baptiste	Stef Michel
Giraud Mlle Angèle	Smith Mme Vve
Giraud Mme Vve	Sylvestre Joseph
Giraud Mlle Fortunée	Tremant les époux
Grillet Benoit Jean	Thevenin Mme Vve
Georgel Charles	Thomas Narcisse
Imbert Albert Henri Fernand	Touchard
Kayran ou Kayroo Pierre	Tesseire Paulin Eléazar
	Tujague Victor
	Verger Pierre
	Verges Jean Marie

Le Consul général chargé du Consulat Vicomte PAUL D'ABZAC.

LOUIS BEZAUDUN,

Restaurant de la Louisiane,

(Cuisine française—Chef cuisinier, Louis Bezaudun),

107 RUE DOUANE,

Près Royale..............Nlle-Orléans.

Salons privés Chambres confortables et élégamment meublées pour voyageurs

C'est le même restaurant qui était auparavant au No 113. Il est, aujourd'hui immensément agrandi, dans une des plus belles salles de la ville, où les habitués et le public trouveront non seulement une table supérieure et les meilleurs vins, mais encore des appartements, des chambres et des salons au dessus de tout éloge

Téléphone dans le bureau.

11déc 6m

Le plus grand médium-guérisseur du siècle—Madame Nel on rue St. Joseph, 206, entre Carondelet et St Charles le plus grand médium du siècle, est prête à donner des informations relativement aux secrets du passé et du présent, et à enseigner à réussir en quoi que ce soit dans l'avenir. Elle communique sur tout sujet avec les parents morts. Elle a opéré les cures les plus merveilleuses là où la science de médecins éminents est restée impuissante. Consultations tous les jours de 8 heures A. M à 9 P. M. $1 et $2. Elle a des remèdes infaillibles qui ramènent les amoureux en froid. Toute lettre demandant une consultation doit renfermer $1. Les personnes ne parlant pas l'anglais doivent se faire accompagner d'un interprète.

6 nov—1an

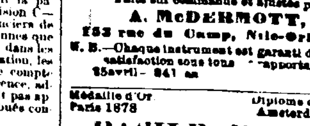

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

152 rue du Camp, Nlle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous rapports.

25avril—341 an

Médaille d'Or Paris 1878 — Diplôme d'honneur Amsterdam 1883

BASILE BARES

No 84 - - Rue Royale - - No 84

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré, Breveté pour la tenue de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.

Dentistes

C. E. KELLS & M. VIET,

Opérations de tout genre dans ... ressort de leur art ;

Pose de palais artificiels.

G. P. MALONEY. D. D. S.,

DENTISTE.

BUREAU ET RESIDENCE,

150........RUE DU CANAL........150

près Baronne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.

Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.

Extraction de dents sans douleur.

Marchand de tous articles de dentiste aux prix établis. 25 août

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grocerie et Cottages coin Clio et Freret.

Grocerie et Résidence, coin Clio et Claiborne.

Maison à deux corps de logis Nos 422 et 424 rue Melpomène, entre Locust et Magnolia.

Succession de Louis Rehm et Epouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Dossier No 5,563.

A crédit de long terme.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 23 mai 1885, à midi il sera vendu à la Bourse de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez premier district de cette ville, conformément à un jugement de l'hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division "D", rendu et signé le 14 avril 1885, et d'un ordre du même juge homologuant les procédures d'une réunion de famille, tenue le 15 avril 1885, devant W. O. Hart, notaire, dans la dite succession, en date du 17 avril 1885. Dossier No 5,563, dans l'affaire de la succession de Louis Rehm et de sa femme, tous deux décédés consolidée, à l'encan :

1. **Un certain terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Clio, Erato, Freret et Locust, désigné par le No 3. Il mesure 29 pieds 4 pouces et 3 lignes de façade rue Freret sur une profondeur et façade, rue Clio, de 126 pieds 7 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison à deux corps de logis, convertie en adobes, avec magasin d'épiceries, faisant face à la rue Freret et située au coin. Il y a le magasin et 4 chambres, cuisine, lieu d'aisance, citerne, auvents. La maison donne un revenu de $1 800 par an. A l'arrière du terrain il y a ... faisant face à la rue Clio, une maison cottage en bois avec trois chambres, cuisine, auvent lieu d'aisance et cour carrelée ; arbres fruitiers, etc. rendant $9 par mois ou $27 par mois en tout.

2. **Un certain terrain,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet, borné par les rues Clio, Erato, Willow et Claiborne mesurant 32 pieds de face à la rue Claiborne, sur une profondeur et façade de 82 pieds 8 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles rue Clio.

Les améliorations comprennent une **maison en bois à un étage avec mansarde,** occupée comme magasin d'épiceries et résidence elle a 6 chambres et une cuisine de 2 chambres citerne, auvents lieu d'aisance etc et rapporte $10 par mois.

3. **Un certain terrain,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Magnolia et Locust, désigné par le No 9 et mesurant 31 pieds 7 pouces de face rue Melpomène, sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent **une maison-cottage en bois à deux corps de logis,** couverte en ardoises et portant les Nos 422 et 424 rue Melpomène. Il y a de chaque coté 4 chambres citerne lieux d'aisance et auvent. la propriété rapporte $20 par mois.

Le tout en mesure américaine selon des plans qui seront montrés à la vente.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant le reste à 1 et 2 ans de crédit, à 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, avec toutes les clauses usuelles de sécurité.

Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1885, en sus de leurs enchères et feront un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux.

Actes de vente pardevant W. O. Hart notaire aux frais des acquéreurs.

22avril—22 26 mai 3 10 17 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois à double corps de logis, No 420 rue Ste Anne entre Galvez et Miro. Vente pour du comptant. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, le 2 mai 1885 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, en date du 28 mars 1885 Dossier No. 13,579, pour le compte de la succession de Mme Margaret Fernet veuve de Pierre Fernet tous deux décédés il sera vendu à l'encan.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St. Anne Orleans Galvez et Miro désigné comme No 17 et mesure 30 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 79 pieds 3 pouces et 3 lignes sur le côté du lot No 18 et 79 pieds ... pouces et 4 lignes sur la ligne près du lot No 16 et 30 pieds de largeur dans le fond le tout au pied américain.

Les améliorations comprennent un cottage à deux corps de logis, connu comme le No 420 rue Ste Anne et a 2 chambres et une cuisine de chaque côté 2 citernes, cour etc et est loué à raison de $11 par mois.

Conditions—Comptant en passant le titre 10 pour cent comptant sur les lieux et assumant le paiement des taxes de 1885.

Acte de vente pardevant Fred Adolphe notaire aux frais de l'acquéreur.

29 mars—29 avril 5 12 19 26 mai 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage rue de Chartres entre Pauline et Indépendance.—Succession de feu Henry Hartmann Dossier 13 367.—A l'encan.

PAR W I HODGSON Encanteur Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI 2 mai 1885 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 20 mars 1885 No 13,367 du Dossier de la Cour pour le compte de la succession de feu Henry Hartmann il sera vendu—

Une certaine portion de terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 1 borné par les rues Peters, Chartres, Indépendance et Pauline, connue comme un point 61 pieds 8 pouces et 2 lignes de distance du coin des rues Chartres et Pauline et mesurant 31 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue de Chartres sur une profondeur de 64 pieds au pied américain.

Les améliorations comprennent une jolie résidence cottage en bois contenant 4 chambres cuve hangar etc.

Conditions—Comptant en passant l'acte de vente. L'acquéreur devant assumer en sus du prix de son enchère les taxes dues et exigibles en 1885 et faire un dépôt de 10 pour cent sur les lieux.

Acte de vente pardevant R J Ker notaire aux frais de l'acquéreur.

29 mars—avril 5 12 19 26—mai 2

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégant cottage élevé, avec vastes terrains.

Succession de Lionel C. Levy.

No 13 607—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI 9 mai 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en date du 2 avril 1885, il sera vendu à l'encan :

La jolie résidence cottage élevée de terre coin sud ouest de l'Avenue Louisiana et de la rue Baronne, les autres limites étant les rues Delachaise et Dryades. Les terrains se composent de cinq lots Nos 1 2 3 4 et 24 et ont les dimensions suivantes :

Les lots 1 à 4 inclusivement se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à l'Avenue Louisiana sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 24 tient aux lots ci-dessus dans le fond et mesure 32 pieds de face à la rue Baronne sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La propriété est retirée des deux rues elle est d'un style moderne et très attrayante à l'extérieur, elle a de grandes galeries et de vastes corridors. Salon, salle à manger salle de réception chambres à coucher, elle convient à une grande famille et on peut se rendre au centre des affaires par trois lignes de cars.

2. La moitié Sud de S. W. ¼ de N. W. ¼ de la S. W. ¼ de la N. W. ¼ dans la section 15 dans le township 6 Sud du range 11 Est du méridien de St Hélène dans la paroisse St Tammany, Etat et District de la Louisiane contenant 150 38/100 acres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à un et à deux ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant 1885, et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John G. Eustis notaire, No 26 rue Caron delet.

7 avril—7,11,18,25—mai 2 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains nus et propriété améliorée dans le Quatrième et Sixième District.

Successions de George Jacob Weigel et Elizabeth Leithman sa femme.

No 10,646—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI, 16 mai 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu le 6me jour d'avril 1885, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir—

1. Un lot de terre avec les améliorations dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Jackson, Chestnut et Colisée, désigné comme le lot No 13 mesurant 28 pieds 5 pouces de face à la rue Joséphine sur une profondeur et façade de 120 pieds à la rue Colisée, entre lignes parallèles, et formant l'encoignure sud est des dites rues.

2. Trois lots de terre dans le Sixième District dans l'îlet borné par les rues Laurel, Constance, Pennistonn et Amélia, désignés comme les Nos 15, 16 et 17, mesurant chacun 29 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 115 pieds, entre lignes parallèles.

3. Six lots de terre et les améliorations dans le Sixième District, dans l'îlet borné par les rues Clara, Chestnut, Soniat et Dufossat, désignés comme les lots Nos 11 à 16 inclusivement. Ils se touchent et forment l'encoignure nord ouest des rues Dufossat et Chestnut et plus détaillés sur le plan de John ... Le lot No 11 faisant face à la rue Dufossat, il y a un cottage en bois à un étage.

4. Quatorze terrains et améliorations dans le Sixième District dans l'îlet borné par l'Avenue Henry Clay, les rues Calhoun, Preston et Market désignés par le lot No 2 et les lots Nos 6 à 18 inclusivement, ces derniers formant la façade en tière de l'îlet sur la rue Preston. Le tout comme il appert d'après les plans de John F. Braun, exposés à la Bourse. Sur le lot No 10 qui forme le coin des rues Preston et Calhoun, de même que sur le lot No 14 qui forme le coin de l'Avenue Henry Clay et de la rue Preston, il y a une maison en bois à un étage.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste, à il en est, à un et deux ans de crédit avec intérêt à 7 pour cent par an du jour de la vente, garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles dans le courant de l'année 1885, et faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant John Bendernagel, notaire, No 158 rue Commune.

12 avril—12 26—mai 2 9 16

Bureau du Lamm's Fireless Engine Company No 28, rue Carondelet.—L'élection annuelle pour neuf Directeurs de cette Compagnie aura lieu LUNDI, 4 mai 1885, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi, au bureau de la Compagnie.

Le transfert des livres sera clos du 25 avril au 5 mai 1885 inclusivement.

EDWARD L. HALL, Secrétaire.

19 avril—19 mai 3, 4

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur et Commerciale.

Le magasin en briques à deux étages, No. 21 rue Front et 22 rue Fulton. La façade est entièrement sur la rue Gravier.

Dans l'affaire de la succession de veuve John Brossard, tutrice naturelle, etc., vs. Michael Muller—No. 12,882.

Vente pour effectuer un partage à l'encan

PAR W. I. HODGSON, encanteur, Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, le 30 mai 1885, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre et un jugement, tous deux rendus par l'Hon A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "A", un ordre en date du 23 avril 1885, dans l'affaire de la succession de John Brossard, dossier No. 12 245 et l'autre un jugement et un ordre rendus le 1er avril et signés le 8 avril 1885, dans l'affaire de la veuve John Brossard, tutrice naturelle, etc. vs. Michael Muller, dossier No. 12,882 ; à l'encan il sera vendu—

Le tout d'un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Fulton, Gravier et Poydras, désigné comme le lot No 1 et mesurant 23 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Fulton, 21 pieds 3 pouces de face à la rue Front sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces et 3 lignes sur le côté adjacent au lot No 2 et une profondeur et façade à la rue Gravier de 123 pieds 2 pouces et 6 lignes, le dit terrain formant encoignure et faisant face à trois rues.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, avec magasins au rez de chaussée et résidence au premier étage, vis-à-vis des bureaux de MM. Zuberbier & Behan Grocers en gros, et autres.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux certains billets à ordre, avec hypothèque sur cette propriété tous deux datés du 11 décembre 1883, l'un de $1 500 payable deux ans après date, l'autre de $2 200 payable trois ans après date et portant intérêt à raison de 8 pour cent de la date jusqu'à parfait paiement, et qui se monterait au jour de la vente, avec les intérêts accrus, à $4 107, et pour le reste l'acquéreur paiera une moitié comptant, la balance à un an, avec 8 pour cent d'intérêt, avec toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera en outre les taxes dues et exigibles en 1885, et fera un dépôt de 10 pour cent, au comptant sur le montant de l'enchère.

Acte de vente pardevant Fred Adolphe notaire, aux frais de l'acquéreur.

26 avril—26—mai 3 10 17 24 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Tout le contenu de la grocerie et machine à gaz

Devant être vendu en bloc pour du comptant,

A l'encoignure de l'Avenue Washington et de la rue Magnolia,

Ainsi que chevaux, wagons et meubles,

Succession de Henry Lehman.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—VENDREDI le 1er mai 1885, à 11 heures, au local à l'encoignure de l'Avenue Washington et la rue Magnolia dans le Quatrième District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans en date du 25 avril 1885 Dossier No 14 139 pour le compte de la succession de Henry Lehman décédé à l'encan il sera vendu.

Tout le contenu de la grocerie liqueurs vin etc. ainsi qu'une machine à gaz en fût.

Aussi un cheval un poney un wagon un buggy et un lot d'effets mobiliers, le tout conformément à un inventaire déposé à la susdite Cour.

Conditions—Comptant sur les lieux.

25 avril—25 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de Chemin de fer à l'encan.

Succession de P. Maspero.

No 13 412—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI 7 mai 1885 à midi à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan—

50 actions du Mississippi Terre aux Boeufs & Lake Rail Road comme il appert du certificat No 111 devant être vendues séparément, une hypothèque de $2346 avec intérêt à raison de 8 pour cent par an du 18 décembre 1884 jusqu'à parfait paiement.

Conditions—Comptant avant livraison.

26 avril—26—mai 2 3 7

PAR JAS P. GUINAULT.

VACHERIE.

Vente sans limite.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—MERCREDI 29 avril 1885, il sera vendu à la Métairie à 10 heures du matin, sur le Chemin de la Métairie en face du Parc de la Ville à l'écurie de Pierre Mercer—

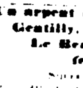

40 magnifiques vaches laitières 25 avec de jeunes veaux et les autres sur le point de vêler et taureaux à l'écurie. Une jument de 5 ans garantie sous tous les rapports.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, de $50 à $100 trois mois, et au dessus de $100 six mois de crédit, en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 25 avril—

Un arpent de terre sur le Chemin de Gentilly, sur l'ancienne propriété Le Beau, près du chemin de fer Pontchartrain.

Succession de Octave Zagry.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 7 590.

PAR JAS. P. GUINAULT Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 2 mai 1885 il sera vendu à midi à la Bourse d'encan de l'Hotel St Charles, rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 mars 1885 la propriété suivante savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans le Troisième District de cette ville sur le Chemin de Gentilly, à une distance d'environ trois milles du Marché Français et à quatre arpents de la station de Gentilly sur le chemin de fer Pontchartrain, désigné par le No 2, laquelle portion de terre mesure un arpent de face au Chemin de Gentilly sur vingt arpents de profondeur entre lignes parallèles.

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Chas. Rolle notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes dues en 1885.

1er avril—1 4 11 18 26—mai 2

Jolie résidence de valeur sur le Bayou St-Jean, Argenterie et Actions Succession de Christoval Morel et de sa femme, Cornélie d'Hébécourt, Nos 11,493 et 12,304, consolidées

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI 9 mai 1885 il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hotel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 2 avril 1885 Division C. Les propriétés suivantes, savoir

Deux certaines portions de terre sur le Bayou St Jean, étant plus amplement décrites et désignées comme lots A B C D sur un plan daté du 25 octobre 1884, dressé par Arthur De Armas, député voyer.

1. Lot A. mesure 100 pieds de face sur le bayou St Jean sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces 4 lignes sur la ligne contiguë au lot B. 642 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne contiguë au lot opposée le divisant de la propriété de A. D Hebecourt et les lots C & D se terminant dans le fond par une profondeur irrégulière et triangulaire mesurant 158 pieds 11 pouces 2 lignes, sur la ligne la divisant de la propriété de C. T. de Armas et 253 pieds 11 pouces sur l'autre ligne la divisant de la propriété de B. Saloy, ensemble une charmante maison de résidence élevée sur des dés de six pieds la maison ayant au centre un corridor d'entrée, ... galeries devant et derrière, salon et salle à manger avec porte à coulisse, six chambres, office, cuve etc., citernes, puits, etc.

2. Lot B. mesure 44 pieds 3 pouces de face au Bayou St Jean, sur une profondeur de 609 pieds 8 pouces 4 lignes sur la ligne de division du lot A. et 553 pieds 1 pouce 6 lignes sur la ligne opposée le divisant du jardin Magnolia, la propriété maintenant de B. Saloy et 97 pieds 8 pouces 4 lignes sur la ligne du fond qui le divise de la propriété de B. Saloy. Ensemble une maison haute ayant huit chambres et une petite maison en bois faisant face au Bayou étant à l'usage d'une résidence et salon de billard.

3. Lot C. mesure 60 pieds de face au Bayon St Jean sur une profondeur de 296 pieds 4 pouces 1 ligne sur la ligne de division des propriétés de S. Escoffier et A. D Hebécourt, et 358 pieds sur l'autre ligne de division du lot D. et 129 pieds 2 pouces 3 lignes sur la ligne du fond la divisant du lot A. Ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

4. Le lot D mesure 63 pieds 7 pouces 4 lignes de face au Bayou St Jean, sur une profondeur de 358 pieds sur la ligne de division du lot C. d'un côté et 191 pieds 9 pouces sur une première profondeur du côté droit, de la 142 pieds 3 pouces 7 lignes sur une ligne parallèle du Chemin Public, et s'élargissant d'autant sur le dit lot de terre, de la 254 pieds 7 pouces 5 lignes sur la ligne qui le divise de la propriété de C. T. de Armas, 241 pieds 5 pouces 1 ligne sur la ligne du fond la divisant du lot A. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

5. Deux certains lots de terre, situés dans le Second District de cette ville, désignés par les Nos. 3 et 4, dans l'îlet renfermé par les rues White, Toulouse, Broad et le Canal Carondelet. Le lot No. 3 mesure 30 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Broad sur une profondeur de 62 pieds 5 pouces 4 lignes sur la ligne qui le divise du lot No. 2, et 62 pieds 4 pouces 1 ligne sur la ligne opposée.

Le lot No. 4 forme l'encoignure des rues Broad et Toulouse et mesure 28 pieds de face à la rue Broad sur 62 pieds 4 pouces 1 ligne de profondeur le divisant du lot No. 3 et 62 pieds 3 pouces sur l'autre ligne et faisant face à la rue Toulouse.

6. Un autre lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 19 de l'îlet No 583, compris entre les rues Palmyre, Banks, Dolhonde et Dorgenois et Broad. Lequel lot de terre mesure 30 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 165 pieds 4 pouces 2 lignes.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

—Aussi—

3 actions de la Compagnie du Canal Carondelet de $100 chacune d'après le certificat No 195.

Un lot d'argenterie assortie 119 3/4 oz.

Termes et Conditions.—Pour les actions et l'argenterie comptant. Pour les propriétés foncières, un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans ... en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs assumeront en sus du prix de vente les taxes dues en 1885. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication sera exigé des acquéreurs.

Actes de vente pardevant Amédée Ducatel notaire. 5 avril—5, 11, 18, 25—mai 2, 9.

LEON OUEYROUZE.

GROCER EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET DE LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest

17 RUE DECATUR.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Belle résidence.

No. 310 rue Dauphine entre Esplanade et Bagatelle.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 2 mai 1885, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Esplanade, Bourbon et Bagatelle mesurant 20 pieds 6 pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations comprennent une belle résidence en bois à deux étages, couverte en ardoise, ayant salon et salle à manger avec porte à coulisse et escalier de communication au rez-de-chaussée et deux grandes chambres à coucher et escalier conduisant à l'étage supérieur. Une bâtisse en bois à deux étages avec 4 chambres, lieux d'aisance, cuves etc. connue par le numéro municipal 310 rue Dauphine.

Termes et conditions—1/3 ou plus comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans pour billets portant hypothèque spéciale et le privilège de vendeur avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procédure judiciaire pour le recouvrement des dits billets ou une partie, et toutes les autres clauses usuelles aux dits actes de vente. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de l'année 1885 en sus du prix de leur adjudication et devront tenir les propriétés assurées et la police transférée au porteur des dits billets et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant C. G. Andry, notaire, aux frais des acquéreurs. 25 avril—

Cigares ! Cigares !

Martin del Escobal vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 13 184

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale LUNDI 4 mai 1885, à 11 heures du matin il sera vendu à l'encan au No. 16 rue Royale entre Bienville et Douane en vertu et conformément à un ordre de l'Hon A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A en date du 17 avril 1885 dans l'affaire ci dessus à savoir

106 000 Cigares plus ou moins.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

22 avril—

POUR CAUSE DE DEPART.

No. 178 rue de la Douane, entre Remparts et Bourgogne. Maison en briques à trois étages.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 2 mai 1885, à midi il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles rue St Charles entre Gravier et Commune la propriété ci-après décrite, savoir.

Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Canal, Remparts et Bourgogne, désigné par le No. 3, mesurant 20 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue de la Douane, sur une profondeur de 97 pieds. Les améliorations consistent en une maison en briques à trois étages connue par le No. municipal 178 rue de la Douane ayant au rez-de-chaussée salon et salle à manger avec portes à coulisse deux chambres avec cabinet et palier au deuxième et deux chambres au troisième ; une cuisine en briques à deux étages avec deux chambres corridor lieux d'aisances, water works, citernes etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir de leur date jusqu'à paiement la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles dans les actes. L'acquéreur devra tenir la propriété assurée et transférer la police d'assurance aux porteurs des billets et les acquitter en sus du prix de l'adjudication et déposer 10 pour cent du montant de la dite adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Edgar Grima notaire aux frais de l'acquéreur.

18 avril—18 19 25 à la vente

Pour le Compte d'un Propriétaire Absent.

Magasin et Résidence en briques à trois étages No 132 rue Chartres, entre St Louis et Toulouse.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI 2 mai 1885 à midi il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chartres, Decatur, St Louis et Toulouse mesurant 24 pieds 6 pouces de face à la rue Chartres sur une profondeur de 70 pieds. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages, ayant au rez-de-chaussée ... et ... magasin et le premier et second étage ... résidence dans le premier étage ... chambres à coucher, ... deuxième étage ... la bâtisse en briques à trois étages ... chambres ... connue par le No municipal 132 rue Chartres, loue à raison de $35 par mois.

Conditions—1/3 ou plus comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement les clauses de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les autres clauses usuelles des actes de vente. L'acquéreur devra assurer la bâtisse pour un montant égal aux billets sous-crits, ... transférer les polices d'assurances aux porteurs des billets et payer les taxes de l'année 1885 en sus du prix d'adjudication et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire aux frais de l'acquéreur.

18 avril—18 19 25 à la vente

Magnifique résidence de famille.

No 93 rue Dumaine, entre Bourbon et Dauphine—Second District.

Succession de John Fourton.

No 11 634—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 2 mai 1885, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 mars 1885, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-dessous décrites à savoir—

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Bourbon, Dauphine et St Philippe, mesurant au pied américain, d'après un plan fait par A. Bourgeois, voyer de la Première Municipalité le 7 janvier 1839, 29 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Dumaine, une même profondeur sur la ligne du fond et 85 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que John Fourton avait achetée de Mme Céleste Marchadie d'après un acte de vente passé pardevant Jules Michel anciennement notaire le 6 avril 1870.

Conditions—Comptant sur adjudication.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire aux frais de l'acquéreur.

28 mars—28 avril 11 18 25 mai2

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété sur le Nouveau Bassin.

Horatio S. Weston vs. Addie E. Weston et als.

No. 12,897.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 23 mai 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St. Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage, rendu par l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 8 avril 1885, et signé le 15 avril 1885 il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Euphrosine, Calliope, Liberty et Howard, mesurant 34 pieds 9 pouces de face à la rue Euphrosine sur une même façade à la rue Calliope et une profondeur d'à peu près 319 pieds 8 pouces et 6 lignes, s'étendant à travers du dit îlet de la rue Euphrosine à la rue Calliope.

Termes—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de 8 pour cent du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, les bâtisses devant être assurées jusqu'au paiement final des billets, les polices d'assurance transférées au vendeur des billets, et toutes les clauses usuelles de 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour enforcer le paiement des dits billets en principal ou intérêts et la clause de non aliénation qui doit s'étendre dans le dit acte. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1885, et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew Hero Jr. notaire.

21 avril—mai 2,9,16,23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence sur la rue Liberty.

J. N. Baker vs. Les mineurs Drake

No. 10 429.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 16 mai, 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage, rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, en date du 14 janvier 1885 et signé le 19 janvier 1885, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir—

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Benton ou Franklin Liberty, Clio et Calliope, désignés comme lots Nos. 11 et 12 qui se touchent et mesurant chacun 29 pieds de face à la rue Liberty sur une profondeur de 112 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent les résidences en bois à un et deux étages, Nos. 305, 307 et 309 rue Liberty.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à un crédit de un et deux ans avec intérêt de 8 pour cent par an privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues en 1885 et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant M. Gernon, notaire. No. 20 rue St. Charles.

15avril—15,25—2,9,16.mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

MAGNIFIQUE RESIDENCE.

No. 361 rue Jackson, entre White et Laurent.

Christina Hofer vs. Julia M. Hofer et al.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D—No 13,857.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 23 mai 1885, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles rue St Charles entre Gravier et Commune en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D en date du 9 avril 1885, dans la susdite affaire, la propriété ci-dessous décrite, savoir

Deux certains terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos. 1 et 2 dans l'îlet borné par les rues Jackson Laurent, Joséphine et White, mesurant chacun 31 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur de 103 pieds 10 pouces 2 1/2 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent cette agréable résidence en bois à deux étages, pour famille, retirée de la rue avant des galeries devant et derrière au premier et au second étage, salon, salle à manger, corridor, portes à coulisse au premier étage deux chambres à coucher et un cabinet et au second étage une bâtisse en bois à deux étages se reliant au corps principal de logis, avec quatre chambres une autre bâtisse en bois à un étage dans le fond, avec une grande chambre, gaz partout dans la bâtisse principale tout recouvert en ardoises grand jardin avec arbres fruitiers vignes rosiers, etc. désigné par le numéro municipal No 361 rue Jackson.

Conditions—1/3 ou plus comptant, et le reste à un crédit de 1 et 2 ans pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le montant de la totalité ou d'une partie des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour l'année 1885 en sus du prix d'adjudication, assurera les bâtisses pour un montant égal aux billets souscrits, remboursera les primes d'assurance non expirées, transférera les polices d'assurance aux porteurs des billets et sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente. Acte de vente pardevant C. T. Soniat notaire aux frais de l'acquéreur.

18 avril—18 25 mai 2 9 16 23

Positivement sans limite.

Rue Dumaine—Terrains pour bâtisses.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 9 mai 1885, à midi il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles positivement au plus haut et dernier enchérisseur—

3 1/2 certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Tonti et Miro, désignés par les Nos. 5, 6 et 1/2 du No 5, mesurant ensemble 90 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur irrégulière de 136 pieds 6 pouces et 81 pieds 10 pouces 6 lignes dans le fond.

Pour plus de détails des dimensions, voir le plan à la Bourse.

Termes et conditions. La moitié ou plus comptant, la balance à un crédit de un et deux ans en billets portant hypothèque spéciale et privilège du vendeur avec 8 pour cent par an d'intérêt à partir de la date jusqu'à paiement final, la clause usuelle de 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les autres clauses usuelles à l'acte de vente. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année 1885 en sus de prix d'adjudication, et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de son adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

25 avril—25 26 2 mai

SIGNAUX D'INCENDIE.

Boîtes.

3 Tchoupitoulas et Valence.
5 Harmonie et Levée.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 22
15 Poste de la Cie de Pompe No. 23.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Prytanée.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et St-André.
29 Market et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2eme Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Poste de la Cie de Pompe No 30 Thalie.
43 Franklin et Erato.
47 Gravier et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Triton.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
61 Tchoupitoulas et Franklin.
65 Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 5, Girod et C. H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe P. H. & L. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal.
214 Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Quartier.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 9, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
252 Poste de la Cie de Pompe H. L. No 3, Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Labarpe et White.
413 Amour et Espagne.
414 Poete et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 2 Grands-Hommes.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Pologne.
615 Casernes des Etats Unis
616 Reynes et Dauphine.

SIXIÈME DISTRICT.

(Ville de Jefferson.)

Boîtes.

3 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et la rue Tolédano.
4 Coin des rues Tolédano et Magazine.
5 Coin des rues Prytanée et Tolédano.
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo.
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Colisée.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz.
13 Coin des rues Amelia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople et Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanée.
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de la rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Colisée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valence.
24 Station des Chars, coin des rues Lyon et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavie.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat.
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et de la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Lowerline.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Bâtisse de l'Exposition.